
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2015

DÉCISION DE PRISE EN CHARGE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Commune de SAINT LEONARD (Département de la Seine Maritime)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL Délibération du Conseil Municipal en date du 21 avril 2016, demandant
l'intervention de l'EPF, et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelles cadastrées section ZI numéros 14, 573, 574 et 575, pour une contenance
de 19.827 m².

PLU : Zone AUa

PROJET : Réalisation d'un projet de logements de type habitats locatifs individuels et/ou
collectifs ainsi que des opérations mixtes comportant une part d'accession sociale à
la propriété.

COMITÉ DE DIRECTION : **27 juin 2016 - Avis favorable.**

PROPRIÉTAIRE : **Mr et Mme FONTAINE**

ÉVALUATION
DOMANIALE : 21 mars 2016 – 18,00 € par m² + 10 % de marge de négociation

IMPUTATION : **Compte n°960 406 – SAINT LEONARD "Habitat"**
Enveloppe projet : 390.000€ - Dotations villes et territoires ruraux

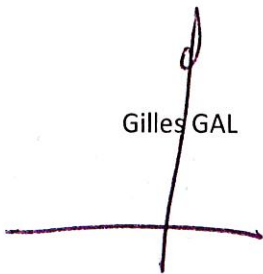
ROUEN le 11 juillet 2016

Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,



Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,



Gilles GAL